

Kiosque famille

Le Kiosque famille est un portail de téléservices qui permet d'effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer auprès des services municipaux.

En bref

Inscrire son enfant à l'accueil de loisirs ou à un stage sportif, pratiquer une activité sportive adulte... : avec le Kiosque famille, chaque famille herblinoise dispose d'un espace pratique et sécurisé pour effectuer ses démarches.

Accessible à tout moment, le Kiosque permet aux parents :

- d'accéder à leurs informations personnelles et les mettre à jour ;
- de se préinscrire ou de réserver des créneaux pour des activités municipales ;
- de consulter et régler leurs factures en ligne ;
- de transmettre des pièces justificatives ;
- de s'informer en consultant les offres municipales en cours, les règlements intérieurs... et télécharger des documents.

Pour qui ?

Pour toutes les familles habitant Saint-Herblain ou celles qui ont un enfant scolarisé dans une école publique herblinoise, et qui ont recours à certaines offres municipales : accueils de loisirs sans hébergement (mercredi et vacances), séjours d'été, stages sportifs, activités de loisirs pendant les vacances scolaires, offre sportive municipale à l'année (adultes et enfants), cybercentres.

La démarche

Les services du [Kiosque famille](https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/) (<https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/>) sont accessibles après constitution (ou actualisation) du [dossier famille](#) (</Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Dossier-famille>) et du dossier enfant. Cette étape est obligatoire chaque année.

L'accès du Kiosque est gratuit. Une fois le dossier famille mis en place, il suffit de créer un compte famille auprès des services de la Ville et de fournir une adresse mail pour obtenir l'accès au Kiosque (mot de passe de première connexion).

Outre le prélèvement automatique, privilégié par la Ville pour le règlement des factures, le paiement en ligne des activités municipales est possible via le Kiosque famille. Il suffit de référencer votre carte bancaire dans la rubrique "Payer en ligne". À l'issue de la transaction sécurisée, une confirmation est envoyée par mail.

Contact

Direction de l'éducation
47 bis avenue de la Baraudière
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 26 39
education@saint-herblain.fr (<mailto:education@saint-herblain.fr>)

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative

Le Carré des services publics

15 rue d'Arras

44800 Saint-Herblain

02 28 25 22 60

inscriptions.dsava@saint-herblain.fr (<mailto:inscriptions.DSAVA@saint-herblain.fr>)

Horaires

En raison des mesures de précaution sanitaires prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus / COVID-19, les accueils physiques de la Direction de l'éducation et de la Direction des sports, de l'animation et de la vie associative sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Pour toute question relative aux pré-inscriptions, inscriptions ou création de votre dossier famille, les directions sont joignables par mail et téléphone aux horaires habituels de service :

- Direction de l'éducation : 02 28 25 26 39 ou education@saint-herblain.fr
- Direction des sports, de l'animation et de la vie associative : 02 28 25 22 60 ou Inscriptions.DSAVA@saint-herblain.fr

Direction de l'éducation :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

En savoir plus

[Dossier famille \(/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Dossier-famille\)](#)

Tout savoir sur la création ou la mise à jour du dossier famille.